

LE PROGRAMME D'ASSURANCES EN DETAIL

2.3. la complémentaire Gold

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum / personne
Annulation ou modification de voyage <ul style="list-style-type: none">• Décès, accident corporel grave, maladie grave, hospitalisation du client ou d'un membre de sa famille• Décès, hospitalisation >48 heures des oncles, tantes, neveux et nièces• Etat de grossesse non connu à la souscription du contrat et contre indiquant la nature du séjour réservé• Complications de grossesse médicales• Hospitalisation de plus de 3 jours consécutifs entraînée par une maladie psychique• Contre indications et suites de vaccination• Licenciement économique du client ou de son conjoint• Obtention d'emploi• Mutation professionnelle• Convocations administratives• Convocation à un examen de rattrapage• Refus de visa touristique• Dommages matériels graves au domicile ou aux locaux professionnels• Vol au domicile ou dans les locaux professionnels• Dommages graves au véhicule<ul style="list-style-type: none">↳ <i>Franchise</i>• Modification, suppression de congés payés• Vol de papiers d'identité et/ou titre de transport<ul style="list-style-type: none">↳ <i>Franchise</i>	<ul style="list-style-type: none">• 6 000 € maximum / personne et 30 000 € maximum / événement• 15 € / personne• 20 % du montant de l'indemnisation avec un minimum de 75 € / personne et un maximum de 150 € / personne
Bagages <ul style="list-style-type: none">• Vol, destruction totale ou partielle, perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport• Dont objets de valeur<ul style="list-style-type: none">↳ <i>Franchise</i>	<ul style="list-style-type: none">• 800 € maximum / personne• 50 % du capital assuré• 30 € / dossier

LE PROGRAMME D'ASSURANCES EN DETAIL



L'assurance n'est plus ce qu'elle était.

Interruption de voyage

- Frais d'interruption de voyage suite à :
 - Hospitalisation ou décès d'un proche
 - Sinistre au domicile
- Voyage de compensation suite au rapatriement médical de l'assuré
- Prorata temporis (hors transport) avec un maximum de 6 000 € / personne et 30 000 € / événement
- Prix d'achat initial du voyage assuré

Responsabilité civile

- Dommages corporels et matériels confondus
 - ↳ *Franchise*
- 500 000 € TTC / personne
- 75 € / sinistre (sauf corporel)

Individuelle accident

- Capital décès accidentel
- Capital infirmité permanente accidentelle
- Maximum / événement
- 4 000 € maximum / personne
- 4 000 € maximum / personne
- 150 000 €